



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL  
GENERAL DU 6 DECEMBRE 2016**





# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2016**

**Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.**

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Paul Meyer.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

M. le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Frédéric Brülhart pour le Conseil général et de Mme Isabelle Ottosen pour le Conseil communal.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 32 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

M. le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée, par email et par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Bulletin communal, distribué à tous les ménages et sur le site internet.

M. le Président informe les membres du Conseil général qu'ils ont reçu à leur place 6 feuilles de corrections du budget.

M. le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 32 voix.





# CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général  
de Belfaux

Belfaux le 15 novembre 2016

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 6 décembre 2016, à 19h30  
à la salle communale, à Belfaux**

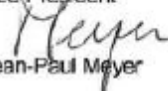
## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 septembre 2016
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Budget 2017
  - 3.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
  - 3.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement
  - 3.3 Budget d'investissements
    - a) Equipement des salles de classe en beamers (*message no 39*)
    - b) Création d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines (*message no 40*)
    - c) Remplacement du véhicule utilitaire de la voirie (*message 41*)
    - d) Construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires (*message 42*)
  - 3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
4. Agglomération de Fribourg : élection d'un représentant de la commune en remplacement de M. Maître
5. Election du président pour l'année 2017
6. Election du vice-président pour l'année 2017
7. Implantation d'un CO à Belfaux, une opportunité à saisir ? (*message 43*)
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

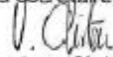
Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président  
  
Jean-Paul Meyer



La secrétaire  
  
Véronique Christen

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 septembre 2016

M. le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 septembre 2016 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité par 32 voix.

## 2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

### Bureau du Conseil général

M. le Président informe les membres du Conseil général que les prochaines séances auront lieu le 7 mars 2017 (cette date doit encore être confirmée), le 16 mai 2017 (comptes), le 26 septembre 2017 (en réserve), le 5 décembre 2017. Toutes les séances auront lieu à 19h30.

### Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

#### *FUSION 21*

Mme **Rose-Marie Probst** informe que suite à la parution d'un l'article dans La Liberté du 31 mai 2016 faisant mention de l'Association Fusion 21 qui exprime sa satisfaction d'avoir vu le Grand Conseil accepter le projet de loi sur la fusion du centre cantonal, le Conseil communal s'est posé certaines questions. Au sujet de la fusion du Grand Fribourg et au sujet de cette nouvelle Association qui a vu le jour en janvier 2016 et dont un des buts est d'inciter les 8 communes concernées par le périmètre de cette fusion, soit Chésopelloz, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Pierrafortscha et Villars-sur-Glâne, de déposer leur requête de processus de fusion auprès du Conseil d'Etat une fois l'entrée en vigueur de la loi précitée.

Afin d'obtenir des réponses à nos questions et plus d'informations pour gérer l'opportunité, ou non, pour Belfaux de s'intéresser à cette Association, le Conseil communal a demandé une entrevue au comité de l'Association. M. Paul-Albert Nobs, co-président, a participé à l'une des séances de Conseil communal. L'important dans cette rencontre, pour les membres du conseil, est que la commune ait en main les données importantes afin d'être à même, et dans les temps, de gérer la situation et non pas de la subir, soit de ne pas se retrouver comme dans le processus de fusion 2C2G, trop en avance pour entrer en matière, ou trop en retard pour avoir encore un mot à dire.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal propose de rencontrer une délégation du comité de l'Association Fusion 21 lors du prochain Conseil général. Cette rencontre permettra de débattre du sujet et de ressentir les tendances qui se dégagent et comment la commune de Belfaux devra réagir lorsque le processus de fusion du Grand Fribourg aura démarré.

#### *AGGLOMERATION DE FRIBOURG*

Mme **Rose-Marie Probst** informe les membres du Conseil général que le 12 et le 13 octobre derniers a eu lieu le Conseil d'agglomération au cours duquel le projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération PA3 a été adopté. La procédure suivante, le PA3, a été transmise au Conseil d'Etat pour approbation. Puis il doit être transmis à l'Office fédéral du développement territorial pour évaluation.

#### *PLACE DE JEUX DE CHAMP BONJARD*

M. **Marc Lüthi** informe que la place de jeux de Champ Bonjard, qui est ouverte à tous les habitants, a été améliorée par la pose de plaques amortissant les chocs en cas de chute et ceci sous tous les engins de la place de jeux.

Deux arbres ont été également plantés afin d'offrir un peu d'ombre aux personnes qui accompagnent les enfants et qui pourront profiter des bancs. D'autres arbres, dont la position ne donnait pas satisfaction ont été replantés du bon côté.

M. Marc Lüthi remercie les employés de l'édilité qui ont exécuté ces travaux de manière professionnelle.

#### *BATIMENT DE LA PETITE ENFANCE*

M. **Marc Lüthi** informe que, comme mentionné dans le rapport du jury qui a été remis aux conseillers généraux, 56 bureaux se sont inscrits et 48 projets ont été déposés pour prendre part au concours d'architecture. Le jury a primé six projets, ceci à l'unanimité. C'est l'atelier March de Genève qui est lauréat de ce concours avec le premier prix et le premier rang.

Une première séance entre la COBA, le Conseil communal et le bureau March a déjà eu lieu pour une présentation et une première prise de contact.

Une visite du chantier de la nouvelle école de Gletterens aura lieu dans le courant janvier pour les membres de la COBA.

Le bureau March, qui a gagné le concours, réalise le nouveau bâtiment.

La prochaine séance aura lieu le 19 décembre avec déjà un calendrier de travail et une évaluation des besoins en étude.

Dans sa séance de hier soir, le Conseil communal de Belfaux s'est déterminé sur une date butoir concernant la fin des travaux, soit fin juin 2020, ce qui donnera le temps au déménagement durant l'été afin que tout soit prêt pour la rentrée scolaire 2020/2021.

La mise à l'enquête est prévue en septembre 2017. M. Marc Lüthi informe que, pour l'obtention d'un permis de construire, il faut compter 4 à 6 mois. Ceci nous mènera au mois de mars 2018 et il restera deux bonnes années pour la réalisation de la construction. Dès lors, tout sera terminé durant cette législature. C'est la raison pour laquelle une séance extraordinaire est nécessaire afin que M. Marc Lüthi soit en mesure de présenter le projet définitif au Conseil général, répondre à toutes les questions que les conseillers généraux jugeront utiles de poser et, finalement, de proposer au Conseil général une demande de crédit globale pour la construction de ce nouveau bâtiment.

La séance du 7 mars annoncée par le Président du Conseil général sera confirmée cette année.

#### *ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ*

Mme **Mary-Lise Bapst** informe qu'une nouvelle structure pour le Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz a été créée lors de l'Assemblée des délégués du 27 octobre 2016 à Corminboeuf.

Cette nouvelle structure implique une réorganisation complète de l'administration qui est, jusqu'au 31 décembre 2016, gérée par l'administration communale de Belfaux.

Un Comité de direction, composé de 3 membres, s'est constitué. Il s'agit de Mme Pascale Michel de Corminboeuf, Présidente, Mme Camille Kolly pour la commune de Granges-Paccot et de Mme Mary-Lise Bapst pour la commune de Belfaux. Mme Véronique Christan assurera le secrétariat.

Mme Mary-Lise Bapst relève que pour ce budget, il a été pris en compte l'augmentation du pourcentage de travail pour les curateurs et le personnel administratif. Le déménagement dans de nouveaux locaux avec un prix de location plus élevé ainsi que certains frais d'aménagement, d'assurances, de frais de nettoyage et ceci pour les 6 derniers mois de l'année. Tout le système informatique et de téléphonie doit être dissocié du système qui est actuellement le même que celui de l'administration communale de Belfaux. Le Comité de di-

rection a élaboré un budget de démarrage qui est nettement plus haut que celui des années précédentes. Le résultat de ce budget a été estimé sur la base de l'investissement qui a été nécessaire au Service Social Régional lors de son déménagement, il y a deux ans, dans les nouveaux locaux de la route des Fluides à Givisiez.

Au vu de la charge de travail toujours plus importante au niveau de l'administration et à l'augmentation inquiétante des nouveaux dossiers à traiter, l'augmentation des taux de travail du personnel a été définie de la manière suivante :

|               | Fonction   | Augmentation en % | Taux d'activité au 01.01.2017 |
|---------------|------------|-------------------|-------------------------------|
| Mme Roulin    | Comptable  | + 10%             | 60%                           |
| Mme Piccard   | Secrétaire | + 20%             | 100%                          |
| Mme Donzallaz | Secrétaire |                   | 60%                           |
| Mme Bavarel   | Curatrice  | + 40%             | 90%                           |
| M. Esseiva    | Curateur   | + 30%             | 80%                           |

Mme **Mary-Lise Bapst** espère pouvoir présenter un budget 2018 à la baisse et demande aux membres du Conseil général d'accepter sa proposition de budget 2017.

#### *CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA RECHERCHE D'UN MEDECIN*

M. **Velko Stockel** informe que, conformément à la décision qui a été prise par le Conseil général lors de la séance du 19 septembre 2016 (message 37), un groupe de travail composé de 7 personnes a été constitué et validé lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2016. Il s'agit de Mme Solange Berset, Mme Muriel Besson Gumy, Mme Monique Dessonnaz, M. Joseph Roggo, M. Sébastien Ruffieux, Mme Marie-Josèphe Sauvain et M. Velko Stockel.

### **3. Budget 2017**

#### **3.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements**

Le Président donne la parole à M. **François Gendre**, conseiller communal responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2017.

##### *Budget de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement que le Conseil communal propose au Conseil général prévoit un solde négatif de CHF 300'404.00, pour un total de charges de CHF 12'521'942.00 et des produits de CHF 12'221'538.00.

Ce déficit est essentiellement dû aux charges liées. Les principales augmentations concernent :

- l'augmentation de l'effectif du personnel Service Social Régional de La Sonnaz due à la forte augmentation de la population et de la complexité des cas
- l'augmentation de l'effectif du personnel de l'administration communale
- forte augmentation de la participation communale au Cycle d'Orientation
- création de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz.

Le déficit du budget présenté représente les 2,4% des charges communales et, de ce fait, reste dans les normes autorisées.

##### *Budget d'investissements*

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général s'élèvent à CHF 1'956'750.00 et de CHF 205'300.00 pour les recettes.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

*« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,*

*La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2017 et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Messieurs François Gendre et Patrick Wider lors de sa séance du 22 novembre 2016. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.*

*Le Conseil communal a prévu un résultat négatif de CHF 300'404.00 sur le budget de fonctionnement 2017. Ce déficit prévu représente 2.4% des charges.*

*Les charges liées aux communes et associations de communes (Agglo incluse) ainsi que les charges liées à l'État ont à nouveau fortement augmenté (d'environ 7.7%) pour atteindre CHF 6'953'560.00. Pour exemple, la participation de la Commune de Belfaux à la nouvelle structure de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz entraîne à elle seule une charge de CHF 113'070.00. Ces charges liées représentent une part toujours plus importante des charges totales (actuellement environ 55.5%).*

*D'une manière générale, le budget de fonctionnement 2017 prévoit une augmentation des charges supérieure à celle des revenus (3.3% contre 2.5%). La commission financière demande au Conseil communal de bien surveiller l'évolution des charges et des revenus afin d'atteindre l'équilibre financier, tout en respectant le principe de prudence.*

*La capacité d'autofinancement 2017 – en très forte diminution par rapport à l'exercice précédent (– 35.2%) – s'élève à CHF 197'445.00 (après déduction du déficit prévu).*

*La commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir aux comptes 2017 un résultat équilibré.*

*La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2017.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire. »*

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme **Solange Berset** pour le groupe socialiste.

*« Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux et communaux, Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PS – PCS Ouverture a analysé avec attention le budget de fonctionnement qui présente un déficit de CHF 300'404.00. Le groupe relève que de nombreux postes ont augmenté sans qu'une justification soit donnée. Des explications plus complètes permettraient aux membres du Conseil général de pouvoir mieux évaluer si les montants demandés dans le budget correspondent aux réels besoins.*

*Le groupe socialiste demande au Conseil communal une plus grande rigueur dans la gestion financière générale, il aurait souhaité que les efforts soient faits afin qu'un budget équilibré soit présenté.*

*En effet, au vu des investissements futurs indispensables, notamment le nouveau bâtiment scolaire, il est nécessaire d'anticiper sous l'angle financier.*

*Le groupe socialiste entre en matière sur ce budget mais des interventions seront faites sous différents comptes. Le groupe socialiste votera ce budget mais avec beaucoup de réserves ».*

M. **Didier Pauchard** pour le Mouvement Arc-en-Ciel

*« Monsieur le Président, Chers collègues du Conseil général,*

*Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux a analysé en détail les budgets de fonctionnement et d'investissement 2017. Le budget de fonctionnement 2017 prévoit un total de charges de CHF 12'521'942.00 en augmentation de 3.3% par rapport à l'exercice précédent (+ CHF 400'268.00). Par contre, sur la même période, l'augmentation des revenus budgétisés n'est que de 2,5% (+ CHF 293'143.00), malgré une hausse significative des prévisions en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ CHF 190'000.00) et en matière d'impôt sur le revenu des personnes morales (+ CHF 70'000.00). Il résulte donc un déficit de CHF 300'404.00 en forte augmentation par rapport au budget précédent (+ CHF 107'125.00, soit + 55.4%). Ce déficit prévu – qui représente 2.4% des charges – est d'autant plus inquiétant que nous sommes à la veille d'investissements importants (bâtiment de la petite enfance, achat de l'arsenal, entre autres). L'heure devrait plutôt être aux économies en attendant ces moments difficiles, mais l'examen du budget montre qu'au contraire, plusieurs rubriques ont été augmentées dans une proportion élevée, à priori sans aucun souci d'économie. Il est à craindre que, contrairement à ces dernières années, il sera difficile, voir impossible d'obtenir un résultat équilibré des comptes 2017.*

*C'est pourquoi, le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux demande instamment au Conseil communal dans son ensemble mais aussi à chacun des conseillers communaux, dans un premier temps, de reconsidérer le budget de chacun des dicastères dont il a la responsabilité en envisageant des mesures d'économies et, dans un second temps, de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense afin d'obtenir un résultat équilibré aux comptes 2017.*

*Pour l'intérêt des Belfagiens, le Conseil communal doit tout entreprendre pour éviter une hausse du taux d'impôt communal. »*

**M. Dominique Corpataux** pour le groupe PDC - Futuro

*« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Le groupe PDC - Futuro a pris connaissance du budget de fonctionnement 2017 prévoyant un déficit de près de CHF 300'000.00 ainsi que des investissements projetés.*

*Le groupe prend à nouveau acte de l'augmentation disproportionnée des charges liées, en particulier dans le domaine social. Cet état de fait réduit à néant tous les efforts faits par le Conseil communal pour réduire les charges de la commune, et c'est dommage.*

*Le groupe comprend, par exemple, les besoins du service des curatelles de se réorganiser mais il a beaucoup de peine à admettre l'augmentation de budget qui s'en suit de CHF 75'000.00 à la charge de Belfaux, cela correspond à 280% par rapport à 2016 et ce n'est pas acceptable. Même s'il n'est pas possible de modifier ce point de notre budget ce soir, il est nécessaire de réagir. Il souhaite que la cheffe de dicastère et les délégués de la commune prennent une position claire auprès de cette structure afin que leurs frais de fonctionnement redeviennent proportionnés.*

*Le groupe PDC - Futuro remercie à nouveau le Conseil communal pour l'établissement rigoureux de ce budget et pour l'excellent travail fourni. Il vous recommande d'accepter le budget tel que présenté. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

### **3.2 Présentation détaillée du budget de fonctionnement**

**M. François Gendre** présente le budget de fonctionnement 2017, chapitre par chapitre, sous forme de graphiques, au beamer.

0. Administration

1. Ordre public

2. Enseignement et Formation

3. Culte, culture et loisirs

4. Santé

5. Affaires sociales
6. Transports et communications
7. Protection et aménagement de l'environnement
8. Economie
9. Finances et Impôts

**0. Administration : compte 02.301.0, intervention de M. Alain Carrupt**

*« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe PS – PCS Ouverture a pris connaissance de la volonté du Conseil communal d'augmenter la dotation en personnel administratif de 80 %, augmentation entraînant une évolution très conséquente et durable du poste 02.301.0, sans oublier les coûts supplémentaires en matière de charges sociales et autres frais de personnel.*

*Le groupe s'étonne qu'une telle augmentation soit simplement justifiée par une brève remarque indiquant que cela est nécessaire après examen de la charge de travail. Il estime indispensable, avant toute décision définitive, que le Conseil communal fournisse une analyse détaillée portant notamment sur :*

- la charge de travail actuelle et les éventuels besoins nouveaux*
- un examen des possibilités d'optimiser les processus de travail et la répartition des tâches*
- la détermination du profil le plus adéquat afin que les éventuelles ressources supplémentaires puissent être engagées de manière optimale*

*Comme le Conseil communal n'est certainement pas en mesure de le faire ce soir, ce que nous comprenons tout à fait, nous proposons que ce poste soit laissé tel quel au budget mais que la dépense ne puisse être réalisée qu'après décision d'une prochaine séance du Conseil général. Ce dernier pourrait ainsi disposer de tous les éléments voulus pour prendre sereinement, en toute connaissance de cause, une décision fondée. Compte tenu de la situation financière de la commune et de l'impact important et permanent qu'aurait cette décision, ce mode de faire nous apparaît raisonnable et conséquent. Nous vous demandons donc de soutenir notre proposition ».*

M. le Président ouvre la discussion concernant la proposition du groupe PS – PCS Ouverture et donne la parole à Mme Rose-Marie Probst qui précise que les charges de travail ont augmentées et que le personnel de l'administration a un solde d'heures supplémentaires très important.

M. **Laurent Wolfer**, secrétaire communal, commente, au beamer, une étude des données qui ont été récoltées auprès de 15 communes fribourgeoises.

La tâche de gestion administrative des dossiers de permis de construire n'a pas été prise en compte

- La commune la moins peuplée est forte 900 habitants
- La commune la plus peuplée est forte 8'300 habitants
- La population moyenne des communes interrogées est de 3'070 habitants

| Commune                            | Habitants   | ETP TOTAL  | ETP pour 1000 habitants          |
|------------------------------------|-------------|------------|----------------------------------|
| Sarine 1                           | 900         | 1.47       | 1.63                             |
| Gruyère 1                          | 1009        | 1.2        | 1.19                             |
| Sarine 2                           | 1439        | 1.64       | 1.14                             |
| Sarine 3                           | 1907        | 2.87       | 1.50                             |
| Glâne 1                            | 2100        | 3.1        | 1.48                             |
| Sarine 4                           | 2341        | 3.9        | 1.67                             |
| Sarine 5                           | 2600        | 3.5        | 1.35                             |
| Glâne 2                            | 3000        | 2.65       | 0.88                             |
| Veveyse 1                          | 3300        | 4.6        | 1.39                             |
| <b>BELFAUX</b>                     | <b>3300</b> | <b>3.5</b> | <b>1.06</b> <b>DIFF : - 0,38</b> |
| Sarine 6                           | 3359        | 5.1        | 1.52                             |
| Sarine 7                           | 3600        | 5.06       | 1.41                             |
| Lac 1                              | 3672        | 5.05       | 1.38                             |
| Broye 1                            | 5200        | 9.3        | 1.79                             |
| Sarine 8                           | 8279        | 11.5       | 1.39                             |
| <b>MOYENNE POUR 1000 HABITANTS</b> |             |            | <b>1.40</b>                      |
| <b>MOYENNE pour petite commune</b> |             |            | <b>1.33</b>                      |
| <b>MOYENNE pour grande commune</b> |             |            | <b>1.44</b>                      |

Il ressort de cette présentation que la commune de Belfaux, pour être dans la moyenne de l'analyse, devrait bénéficier de 4,74 ETP ( $1,44/1000 \times 3300$ ). La gestion des constructions représente environ 0,5 ETP.

|                                                                            |          |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Avec la gestion des constructions, cela représenterait donc $4.74 + 0.5$ : | 5,24 ETP |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|

|                                                                                                                |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Actuellement, Belfaux bénéficie de 4 ETP<br>2 x 100 %<br>1 x 90 %<br>1 x 60%<br>1 x 20%<br>1 x 30% (apprentie) | 4,00 ETP |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Le déficit est donc de : | - 1,24 ETP |
|--------------------------|------------|

La décision d'inscrire au budget une augmentation de **+ 0,8 ETP** est inférieure de 0,64 ETP au conclusion de cette analyse. Elle est par conséquent indéniablement raisonnable.

Mme **Véronique Rebetez** précise que le groupe PS - PCS Ouverture ne conteste pas la demande d'augmentation de personnel. Cependant, il demande une analyse des tâches, le cahier des charges du personnel de l'administration et les processus qui sont mis en place.

M. **Alain Carrupt** remercie M. **Laurent Wolfer** pour ces précisions et insiste sur le fait que le groupe PS - PCS Ouverture aimerait connaître le profil nécessaire par rapport aux ressources supplémentaires. Dans le budget, il ressort que des coûts additionnels sont mentionnés pour des mandats donnés à l'extérieur (conseils juridiques, techniques dans le domaine des constructions, par exemple). M. Alain Carrupt insiste sur le fait que le Conseil général, pour prendre une telle décision, devrait disposer de plus d'éléments.

A la demande de M. **Alain Carrupt**, M. le Président accorde une interruption de séance de 5 minutes.

A la suite de l'interruption de séance, M. **Alain Carrupt** remercie le Conseil communal pour les compléments d'explications et informe que le groupe PS- PCS Ouverture a décidé de transmettre une recommandation au Conseil communal en lui demandant de prêter particulièrement attention aux remarques qui ont été faites au sujet des profils nécessaires et de moins externaliser les travaux. M. **Alain Carrupt** demande au Conseil communal de transmettre un bref rapport au Conseil général au sujet de ces recommandations, lors de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point.

#### 1. Ordre public : 10.352.0, intervention de Mme **Muriel Besson Gummy**

*« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*

*Au chiffre 10.652.0 du budget 2017, le montant de CHF 113'070.00 est justifié comme "participation à la nouvelle structure de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Sonnaz". Le groupe PS - PCS Ouverture remercie Mme la conseillère communale Mary-Lise Bapst pour ses explications à ce sujet, mais déplore que le Conseil général reçoive aussi tardivement les informations nécessaires pour juger et adopter le budget 2017. En effet, si on compare ces CHF 113'070.00 aux charges au budget 2016 de CHF 337'220.00 en 2016, on constate qu'ils représentent pratiquement le tiers du montant 2016.*

*Or, l'Association regroupe les six communes de Belfaux, la commune fusionnée au 1er janvier 2017 de Chésopelloz et Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz.*

*Nous nous posons donc les questions suivantes:*

- A combien se monte le budget total de cette nouvelle structure ?*
- Comment se fait la répartition des contributions ? Est-ce qu'elle se fait au pro-rata du nombre d'habitant·e·s ?*
- Combien cela représente-t-il comme contribution par commune ?*
- Nous avons entendu que de nouveaux locaux seront prévus pour cette structure, mais quel sera leur coût ?*
- Nous venons d'apprendre également que le personnel employé sera augmenté, mais sur quelles statistiques et sur quels arguments se base cette augmentation ? ».*

Mme **Mary-Lise Bapst** informe que le budget total 2017 de la nouvelle structure s'élève à CHF 522'840.00. Le coût total est réparti selon la population légale des communes membres de la nouvelle structure.

Concernant le personnel, une étude a été réalisée par rapport aux autres services des curatelles du canton. Il s'avère que le Service Officiel des Curatelles de La Sonnaz est sous doté par rapport au nombre de dossiers à traiter.

Le Comité de direction est à la recherche de locaux. Le montant prévu au budget est basé sur celui du Service Social Régional, soit CHF 75'000.00.

Le parc informatique doit être renouvelé.

Mme **Mary-Lise Bapst** précise que la nouvelle structure débute au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que la location des nouveaux locaux a été calculée pour les 6 derniers mois de l'année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point.

#### 5. Affaires sociales : compte 58.3520.0 (part au service social intercommunal), intervention de Mme **Solange Berset**

« Sous ce compte, après une participation de CHF 374'14.05 aux comptes 2015, une prévision budgétaire de CHF 425'000.00 en 2016, il est aujourd'hui demandé un montant de CHF 503'300.00.

C'est pour notre commune une augmentation de plus de CHF 156.000.00 par rapport aux comptes 2015. C'est un montant très important et il n'y a aucune explication chiffrée. Il est seulement mentionné qu'il y a une forte augmentation de la population (sans chiffre), et que la complexité des cas à traiter justifie ces augmentations. Ce n'est pas suffisant. Le Conseil général devrait être en possession des chiffres exacts concernant le service, augmentation de la population par commune, répartition financière par commune, nombre de cas traités, explications sur le suivi des dossiers, etc. Le groupe demande au Conseil communal de transmettre les informations indispensables pour justifier cette très forte augmentation, ceci d'autant plus que ces montants devront être pris en charge par notre commune pour toutes les années qui viennent.

A chaque traitement de budget il est relevé que les charges liées augmentent sans que nous puissions intervenir et ceci vient encore d'être exprimé par le rapporteur du groupe PDC.

Or, dans le cas présent, il s'agit bien de charges liées mais que le Conseil communal peut décider et peut gérer.

S'il ne nie pas l'augmentation de la population, le groupe socialiste estime indispensable que des informations plus complètes soient données afin de lui permettre de voter ce crédit en toute connaissance de cause ».

M. **François Gendre** précise que le budget du Service Social Régional est décidé lors de l'assemblée des délégués, sur proposition du comité de direction. A l'avenir, M. François Gendre s'engage à fournir plus de détails.

Les autres rubriques budgétaires ne suscitent pas d'interventions de la part des conseillers généraux.

M. le Président clôt la discussion générale.

### **3.3 Budget d'investissements**

#### **a) Equipement des salles de classes en beamers** (message no 39)

M. le Président donne la parole à Mme Frésard, conseillère communale qui précise que, par mesure de précaution, les chiffres présentés ont été calculés avec de la marge.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

La commission financière a pris connaissance de la liste des nouveaux investissements.

La somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 515'000.00. La charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 68'650.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes. »

#### **Equipement des salles de classe en beamers**

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 200'000.00 s'élève à CHF 32'000.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

*Par conséquent, sous un angle financier, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour l'équipement des salles de classe en beamers.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 200'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »*

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme **Véronique Rebetez** regrette le manque de détails et d'informations par rapport aux montants proposés. Les trois devis qui ont été demandés auraient dû être présentés au Conseil général afin que celui-ci comprenne au mieux les besoins. Aujourd'hui, les membres du Conseil général ne savent pas si la salle d'appui et les deux containers seront équipés. Le groupe PS-PCS Ouverture est conscient du besoin d'équiper les salles de classe et soutien cette proposition, tout en déplorant le manque de renseignements.

Mme **Muriel Frésard** précise qu'il s'agit d'une estimation préalable. Si le crédit est accepté, de nouvelles offres détaillées seront demandées. Elle relève que le message donne bien l'information quant à l'équipement de 17 classes (beamers, visualiseurs, sonorisation). Concernant les tableaux, la volonté est de garder les installations actuelles en collant ou en aimantant un panneau blanc à l'intérieur.

M. **Christophe Zbinden** informe que le groupe PDC Futuro approuve cette dépense qui permettra à l'école de s'adapter aux exigences actuelles. Il invite l'assemblée à l'accepter.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande des informations au sujet du visualiseur et si un tel équipement est nécessaire.

M. **Gilles Seiler** demande si les chiffres de Fritic ont été repris sur internet ou s'il s'agit d'une analyse des besoins dans le cas précis de Belfaux.

Mme **Muriel Frésard** précise qu'elle s'est rendue au centre Fritic qui est équipé d'une salle avec différents beamer, tableaux interactifs... Il ressort de l'évaluation des besoins que le montant à prévoir est de CHF 8'000.00 à CHF 10'000.00 pour équiper une classe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF TTC 200'000.00 et l'emprunt y relatif.

Le projet est accepté par 30 oui et 2 abstentions.

#### **b) Création d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines** *(message no 40)*

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

*« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 85'000.00 s'élève à CHF 4'250.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*

*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux. Elle demande toutefois au Conseil communal de réexaminer la participation des promoteurs.*

*De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 85'000.00 pour la création d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 85'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »*

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet

M. **Alain Bise**, pour le groupe PDC-Futuro

*Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues du conseil général,*

*Je me permets au nom du groupe PDC-Futuro d'apporter notre soutien à la création d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines avec son investissement et son emprunt y relatif.*

*Nous mettons toute notre confiance à la réalisation de ce projet proposé par le Conseil communal dans son message No 40 du budget 2017.*

*Certes, ce n'est pas la solution optimale des variantes étudiées, mais elle a le mérite d'être réalisable maintenant et toutes les instances concernées y adhèrent. Nous pensons plus particulièrement aux services de l'état du canton qui souvent ont un regard critique sur nos projets.*

*Investissons pour la sécurité des piétons de notre commune et en particulier pour le quartier des Essertines, surtout pour les jeunes enfants qui y habitent. »*

M. **Roland Schmutz** pour le Mouvement Arc-en-Ciel

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Le Mouvement Arc-en-Ciel prend note avec satisfaction qu'une solution a été trouvée pour desservir le quartier des Essertines et assurer ainsi la sécurité des piétons. Nous ne sommes pas absolument convaincus que la première variante présentée par le Conseil communal (tracé rouge dans le message) n'ait pas été meilleure, moyennant quelques adaptations pour améliorer la visibilité.*

*Nous soutenons cependant le projet présenté mais demandons que le Conseil communal sollicite le promoteur immobilier du quartier des Essertines pour participer au coût de la construction du projet. La réalisation des accès piétonniers fait normalement partie de l'équipement d'un quartier et une participation de la part du promoteur est ainsi justifiée.*

*Au point de vue technique, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de placer la glissière de sécurité entre la route et le nouveau trottoir et non pas entre le trottoir et le talus. Les piétons seraient ainsi mieux protégés derrière la glissière, surtout que nous sommes à l'extérieur d'une courbe sur une route avec une pente relativement forte.*

*Dans l'estimation des coûts, nous remarquons que les honoraires d'ingénieur ne figurent pas spécifiquement. Sont-ils inclus dans les chiffres présentés ou s'agit-il d'un oubli ? »*

M. **Jean-Pierre Frésard** précise que le groupe PS-PCS Ouverture soutient la proposition du Mouvement Arc-en-Ciel quant à la participation du promoteur.

Le groupe PS-PCS Ouverture fait une proposition formelle en invitant le Conseil communal à adresser un courrier au promoteur afin de lui demander une participation financière.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de transmettre cette demande de participation financière du promoteur au Conseil communal.

La proposition est acceptée par 29 oui, 1 non et 2 abstentions.

M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF TTC 85'000.00 et l'emprunt y relatif.

Ce point est accepté à l'unanimité par 32 voix.

**c) Remplacement du véhicule utilitaire de la voirie** (message 41)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

*« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 190'000.00 s'élève à CHF 30'400.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*

*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux au vu de l'état d'usure du véhicule actuel.*

*De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 190'000.00 pour le remplacement du véhicule utilitaire de la voirie.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 190'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif. »*

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Georges Baechler** pour le groupe PS – PCS Ouverture

*« Le groupe PS – PCS Ouverture soutient l'investissement concernant ce véhicule utilitaire et nous vous demandons également de soutenir cet achat pour les raisons invoquées dans le message. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF TTC 190'000.00 et l'emprunt y relatif.

Ce point est accepté à l'unanimité par 32 voix.

**d) Construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires** (message 42)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière, pour son rapport.

*« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 40'000.00 s'élève à CHF 2'000.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*

*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement serait supportable pour la Commune de Belfaux. Cependant, la commission financière propose de prélever le montant de cet investissement sur la réserve du service des eaux (compte 28-P du bilan).*

*La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 40'000.00. »*

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Emmanuel Ducotterd** donne des précisions, concernant la remarque de la commission financière, au sujet du prélèvement de la réserve. Il invite les membres du Conseil général à se référer au budget qui leur a été remis (p. 23 -24). Il précise que dans les chapitres 70 et 71,

il n'est pas possible de sortir un bénéfice ou une perte. Les comptes doivent être équilibrés et la recette supplémentaire ne doit pas figurer dans les comptes ordinaires de la commune. C'est la raison pour laquelle on retrouve sur le compte 70.380.3, attribution à la réserve du service des eaux, CHF 36'422.00 au budget 2017, CHF 44'005.00 en 2016, CHF 57'772.75 en 2015. Sur le compte 710.380.4, attribution à la réserve pour la protection des eaux, CHF 93'906.00 au budget 2017, CHF 84'265.00 en 2016 et CHF 106'012.35 en 2015.

Il a vérifié l'exercice 2015 et a constaté, au bilan, une réserve pour approvisionnement en eau de CHF 2'047'000.00 et une réserve pour les canalisations de CHF 2'162'000.00. Dès lors, la commune de Belfaux dispose de CHF 4'000'000.00 pour des investissements futurs pour les infrastructures des canalisations eaux claires, eaux usées. C'est la raison pour laquelle la commission financière a proposé de prélever ces montants sur la réserve.

Mme **Muriel Besson Gumy** pour le groupe PS – PCS Ouverture

*Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*

*Le message 42 nous présente la construction d'un collecteur d'eau claire pour les bâtiments scolaires et sa nécessité. Or, dans le contexte actuel de future construction à cet endroit, le groupe PS-PCS Ouverture se pose les questions suivantes :*

- Est-ce que le collecteur d'eau claire prévu sera dimensionné de sorte à accueillir les eaux du futur bâtiment ?*
- Est-ce que les travaux pourraient être planifiés hors période scolaire, afin de déranger le moins possible le chemin d'accès à l'école ?*

M. **Gabriel Litzistorf** prend note de ces remarques et précise que ces travaux se dérouleront sur environ 10 jours et pourront être réalisés durant une période de vacances. Concernant la future construction du complexe scolaire, les travaux ne seront pas réalisés sur le même versant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF TTC 40'000.00 et l'emprunt y relatif, si nécessaire (le montant pourra être pris sur la réserve, conformément aux remarques formulées ci-dessus).

Ce point est accepté à l'unanimité par 32 voix.

### **3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote final les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés par 28 oui et 4 abstentions.

## **4. Agglomération de Fribourg : élection d'un représentant de la commune en remplacement de M. Maitre**

M. le Président rappelle que le Conseil d'Agglo est l'organe législatif et se compose actuellement de 53 membres dont 4 représentants de la commune de Belfaux. Parmi ces 4 représentants, au moins 2 doivent être membres du Conseil communal. Actuellement, la commune de Belfaux est représentée au Conseil d'Agglo par M. François Gendre, M. Gabriel Litzistorf et M. Marc Lüthi et au comité par Mme Rose-Marie Probst, Syndique.

M. le Président ouvre la discussion pour le remplacement de M. Maitre qui officiait au sein du bureau de l'Agglo.

Il donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui propose M. Velko Stockel, conseiller communal, pour ce poste.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, M. le Président clôt la discussion.

Du fait que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, M. Velko Stockel est élu tacitement.

## **5. Election du président pour l'année 2017**

M. le Président rappelle que, d'après les statuts, la fonction de président et de vice-président s'arrête au 30 avril.

Lorsque le Bureau a décidé de mettre aux points 5 et 6 de l'ordre du jour l'élection du président et du vice-président pour 2017, le Conseil communal n'avait pas fixé de séance du Conseil général en mars 2017. La première séance en 2017 était prévue en mai et c'est pour cette raison que le Bureau avait mis à l'ordre du jour ces élections. Le Bureau, par contre, fonctionnera dans sa composition actuelle jusqu'à la fin avril 2017.

M. le Président ouvre la discussion générale et donne la parole à M. **Christophe Thode**. Celui-ci présente la candidature de M. Frédéric Oberson du groupe PDC-Futuro.

Etant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, M. Frédéric Oberson est élu tacitement au poste de président.

Mme **Rose-Marie Probst** félicite M. Frédéric Oberson pour son élection de la part du Conseil communal et lui remet une petite attention.

## **6. Election du vice-président pour l'année 2017**

M. le Président donne la parole à M. **Véronique Rebetez** qui propose Mme Muriel Besson Gumy du groupe PS-PCS Ouverture

Etant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, Mme Muriel Besson Gumy est élue tacitement au poste de vice-présidente.

## **7. Implantation d'un CO à Belfaux, une opportunité à saisir ? (message 43)**

M. le Président rappelle que le Conseil général ne votera pas sur ce sujet, mais qu'il s'agit plus d'une « prise de température » de la part du Conseil communal qui désire connaître l'avis du Conseil général sur l'éventuelle implantation d'un CO à Belfaux.

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter.

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Roland Schmutz** pour le Mouvement Arc-en-Ciel

*« Le Mouvement Arc-en-Ciel est très favorable à ce que le Conseil communal entreprenne des démarches pour étudier la possibilité d'implanter un CO à Belfaux. »*

*En plus des incidences positives d'un futur CO décrites dans le message du Conseil communal, notre Mouvement y voit surtout l'avantage pour nos jeunes de fréquenter leur école à Belfaux, en évitant ainsi des déplacements dans une commune voisine.*

*Nous sommes conscients que nous sommes au tout début d'un processus assez long et complexe, mais nous souhaitons que le Conseil communal soit proactif dans cette affaire afin d'anticiper au maximum toutes les questions qui vont se poser, par exemple les infrastructures du*

*CO utiles à la commune, le préciput, les influences sur le plan d'aménagement y compris sur la mobilité douce, l'impact financier pour la commune, la création éventuelle de nouveaux commerces.*

*Nous proposons que le Conseil communal analyse les expériences faites par les communes qui disposent d'un CO par ex. Avry-sur-Matran, Riaz.*

*Nous aimerions aussi que le Conseil communal nous présente, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, un tableau le plus complet et objectif des incidences de l'implantation de ce CO.*

*En conclusion, un encouragement au Conseil communal de saisir l'opportunité d'étudier la possibilité d'implanter un CO à Belfaux. »*

Mme **Solange Berset** remercie le Conseil communal de poser cette question au Conseil général. Par le passé, le Conseil communal s'était engagé très intensément pour tenter d'obtenir la construction d'un CO à Belfaux. Elle précise que l'emplacement de la commune de Belfaux est stratégique. Elle invite le Conseil communal à montrer son intérêt aux autres communes et à établir un inventaire des avantages et des inconvénients à l'implantation d'un CO à Belfaux.

M. **Christophe Thode** informe que le groupe PDC – Futuro soutient le Conseil communal dans ce projet. Et, comme déjà relevé précédemment, il invite le Conseil communal à établir un inventaire des avantages et des inconvénients pour la commune de Belfaux, ainsi que les compensations possibles des zones à bâtir.

M. **Dominique Stohr** insiste sur le fait que pour obtenir le CO à Belfaux, il faudra présenter les avantages et les points forts par rapport aux communes concurrentes.

Mme **Solange Berset** invite le Conseil communal à se référer à l'ancien dossier qui leur sera d'une grande aide.

Mme **Rose-Marie Probst** remercie les conseillers généraux pour leur soutien.

## **8. Propositions**

M. le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux propositions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

### **Proposition no 49, déposée le 22.09.2015 par le groupe PDC – Futuro, M. Frédéric Brülhart**

M. Frédéric Brülhart demandait des informations quant à la concrétisation du projet Valtraloc. M. Gabriel Litzistorf estime que la réponse à cette question est donnée étant donné que les travaux du giratoire sont prévus pour 2017.

### **Proposition no 50, déposée le 22.09.2015 par Mme Christiane Bapst**

Mme Christiane Bapst demandait de sécuriser le Chemin des Ecoliers. M. Gabriel Litzistorf a organisé une vision locale avec Mme Christiane Bapst et, pour elle, tout est en ordre momentanément.

M. le Président donne la parole à M. **Nicolas Jobin** pour le groupe PDC – Futuro.

### **Rajouter le coût par habitant dans les budgets**

*« Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Cher-e-s Collègues, Mesdames et Messieurs,*

Les différents budgets de la commune sont certes bien détaillés et respectent les normes légales ; mais ils restent opaques et peu compréhensibles pour la population qui n'a pas l'habitude de manipuler ce type de document.

Le PDC Belfaux Futuro propose donc que l'on affiche le coût par habitant dans les différents budgets de la commune (fonctionnement, investissements) afin de faciliter la compréhension de ces budgets à toute la population.

A noter que cette façon de faire est déjà en vigueur dans certaines communes. Voici un exemple repris de la commune de Grolley (le tableau ci-dessous est affiché au beamer...). »



## Où va l'argent de nos impôts ?

Charges nettes par fonction

|                                                   | Budget 2015      | Charges nettes |                 | Comptes 2013    |
|---------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
|                                                   | Charges          | %              | par habitant    | par habitant    |
| <b>Nbre d'habitants au 16.10.2014</b><br>=> 1'899 |                  |                |                 |                 |
| 0. Administration                                 | 375'187          | 7.2            | 198.--          | 193.--          |
| 1. Ordre public                                   | 55'994           | 1.1            | 29.--           | 51.--           |
| 2. Enseignement & formation                       | 2'317'689        | 44.4           | 1'220.--        | 1'187.--        |
| 3. Culte, culture et loisirs                      | 335'276          | 6.4            | 177.--          | 151.--          |
| 4. Santé                                          | 648'155          | 12.4           | 341.--          | 310.-- *        |
| 5. Affaires sociales                              | 887'130          | 17.0           | 467.--          | 408.--          |
| 6. Transports et communications                   | 474'049          | 9.1            | 250.--          | 208.--          |
| 7. Protection et aménagement de l'environnement   | 204'111          | 3.9            | 107.--          | 60.--           |
| 8. Economie                                       | 43'922           | 0.8            | 23.--           | 23.--           |
| 9. Finances et impôts                             | -120'202         | -2.3           | -63.--          | 145.-- **       |
| <b>Total de la charge nette</b>                   | <b>5'221'311</b> |                | <b>2'750.--</b> | <b>2'735.--</b> |
| Impôts produits (chapitre 90)                     | 5'129'850        |                | <b>+ 0.5%</b>   |                 |
| Excédent de charges de fonctionnement             | -91'461          |                |                 |                 |

Cette proposition n'ayant pas de répercussion financière, M. le Président informe que celle-ci peut être directement transmise au Conseil communal.

Mme **Solange Berset** relève qu'une telle proposition peut apporter des informations mais que celles-ci doivent être relativisées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Nicolas Jobin du groupe PDC – Futuro.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 21 oui et 11 abstentions.

M. le Président donne la parole à M. **Nicolas Jobin** pour le groupe PDC – Futuro.

**Rajouter la comparaison de nos budgets par rapport à d'autres communes du canton de taille similaire**

« Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Cher-e-s Collègues, Mesdames et Messieurs,

Le budget de fonctionnement de Belfaux pour l'année 2017 affiche un total de charge de CHF12'591'942.00. C'est un montant élevé qui, malheureusement, ne reflète pas la bonne gestion de notre commune.

*En effet, la lecture des différents budgets de ce soir ne permet pas à nos citoyens de savoir si les fonds publics de la commune sont bien investis.*

*Il est cependant assez simple de le faire si on ramène les budgets au coût/habitant et qu'on les compare à des communes de la région ayant une taille similaire.*

*Cet exercice avait été fait par le groupe PDC-Beaux Futuro sur le budget 2013 et avait permis de montrer que le budget de fonctionnement était d'environ CHF 3'620.00 /habitant alors que d'autres communes du Grand Fribourg dépassaient les CHF 4'000.00/habitant !*

*Pour 2017, nous serions à un coût de CHF 3'738.00/habitants (sachant que Belfaux compte 3'350 habitants au 31.08.2016 selon le Flash Info Belfaux de septembre 2016). La commune de Belfaux resterait donc bien en dessous des autres communes de notre canton.*

*De plus, ce calcul permettrait de comparer l'augmentation des charges liées et de voir si elles impactent de la même façon notre commune.*

*Le PDC-Belfaux Futuro propose donc que l'on compare nos différents budgets à ceux de diverses communes du canton ayant une taille proche de celle de Belfaux (+/- 1000 habitants) et que cette information soit communiquée dans les différents documents publics. »*

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cette proposition.

Après discussion, étant donné la complexité d'établir une étude représentative et le travail important pour l'administration, le Conseil général décide de ne pas transmettre cette proposition au Conseil communal (9 oui pour la transmettre, 16 non et 7 abstentions).

M. le Président donne la parole à M. **Alain Carrupt**.

### **Mise sur pied d'un groupe de travail pour préparer la défense de l'Office de Poste de Belfaux**

*« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,*

*La Poste suisse a annoncé il y a quelques semaines sa décision de fermer 600 offices de postes supplémentaires. Ces mesures devraient être mises rapidement en œuvre.*

*Je me permets de rappeler ici que la Poste a envisagé en 2014 déjà la fermeture de l'Office de Poste de notre village. Grâce à la fermeté manifestée par le Conseil communal de l'époque, le Géant jaune avait en définitive renoncé à ce projet. Il est cependant fort probable que la Poste revienne rapidement à charge dans le cadre de sa nouvelle offensive.*

*Si à l'époque, une déclaration d'opposition ferme de la part des autorités communales avait suffi, il n'en sera pas de même cette fois. La défense de l'Office de poste de Belfaux devra passer d'une part par l'expression très claire et très rapide de la volonté des autorités et de la population mais aussi par une argumentation solide, basée sur une analyse précise des besoins actuels et futurs. Analyse prenant également en compte les divers éléments du développement futur de Belfaux. Il convient dès lors de préparer, le plus rapidement possible cette argumentation pour pouvoir réagir, le cas échéant, de manière rapide.*

*Je formule donc la proposition suivante :*

*Le Conseil communal met sur pied, dès que possible, un petit groupe de travail qui aura comme tâche de préparer une argumentation permettant, en cas de nécessité, de défendre de manière fondée et efficace le maintien de l'Office de Poste de Belfaux.*

*Je vous invite à soutenir cette proposition et de donner ainsi déjà maintenant un signal clair : Belfaux tient à son Office de Poste et s'engagera, si nécessaire, avec fermeté pour le maintenir. »*

M. le Président ouvre la discussion concernant cette proposition.

Etant donné que la parole n'est pas demandée et vu l'urgence de la situation, M. le Président soumet au vote la proposition de créer un groupe de travail pour préparer la défense de l'Office de Poste de Belfaux.

Le Conseil général décide, par 30 oui et 2 abstentions de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le Président donne la parole à M. **Véronique Rebetez**.

### **Accueil extrascolaire durant les vacances scolaires**

*En cette fin d'année, il est temps de préparer nos agendas pour la nouvelle année et pour les parents, ce n'est pas chose facile.*

*Les enfants scolarisés dans notre école bénéficient de 11, 12, voire 13 semaines de vacances par année scolaire, alors que leurs parents n'ont généralement que 4 ou 5 semaines par personne, ce qui donne lieu à des solutions pas toujours très heureuses pour les gardes de ces enfants âgés de 4 à 12 ans.*

*La commune de Belfaux a lancé une enquête pour définir les besoins en termes de garde, mais l'accent n'est pas suffisamment mis sur la question des vacances scolaires. Des ouvertures ont été mises en place pour quelques semaines supplémentaires en été, mais à mon avis, il est possible d'aller plus loin dans les prestations que la commune peut proposer aux parents. Certaines communes de notre district se sont regroupées pour offrir un accueil extrascolaire durant les vacances, à tour de rôle. Ainsi, les accueils concernés peuvent se concentrer uniquement sur une ou deux semaines sur la totalité des semaines de vacances scolaires, et proposer ainsi des activités récréatives, sportives ou axées sur des découvertes. En outre, cette répartition de la garde des enfants sur plusieurs communes a l'avantage de remplir les accueils.*

*D'autre part, l'engagement du personnel de l'accueil extrascolaire durant une partie des vacances est nécessaire. Actuellement, ce personnel est indemnisé pour les vacances traditionnelles d'un travailleur, soit entre 8.33% et 10.64%, ce qui revient à dire qu'il n'est pas payé pour les semaines en sus. Dans le souci d'offrir des contrats de travail qui ne s'apparentent pas à du travail précaire, l'accueil permettrait de répondre à la fois aux soucis des parents et de ces employé-e-s qui sont actuellement, à disposition de l'employeur, mais qui ne sont pas rémunérés pour ces congés imposés.*

*Aussi, je propose que la commune fasse les démarches auprès des communes voisines, afin de déterminer de l'intérêt de chacune à mettre un accueil extrascolaire pour les vacances scolaires en commun et si l'intérêt devait exister, démarrer avec les intéressées. »*

M. le Président ouvre la discussion générale.

Mme Rebetez précise qu'il s'agit, pour l'instant d'une étude afin que le Conseil général dispose de tous les éléments pour pouvoir se déterminer au sujet de cette proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de Mme Véronique Rebetez.

Le Conseil général décide de transmettre cette proposition au Conseil communal par 18 oui, 9 non et 4 abstentions.

## **9. Questions**

M. le Président ouvre la discussion générale.

### **Campagne pour arrêter les moteurs, question de Mme Christiane Bapst**

M. **Gabriel Litzistorf** l'informe que le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur cette question. Mme Christiane Bapst prend acte de cette décision.

M. le Président donne la parole à Mme Andréa Felder.

## Sécurité des enfants et de la mobilité douce en général durant les travaux liés à Valtraloc

« Durant les travaux liés à Valtraloc qui vont débiter prochainement, un surplus de trafic important est à attendre au cœur de notre village. En effet, afin d'éviter les bouchons liés aux travaux, il est prévisible qu'un certain nombre d'automobilistes se rendant à Fribourg vont emprunter la route de la Sonnaz, puis la route de Chésopelloz et la route sur le Ru pour rejoindre la route de Corminboeuf (et inversement dans l'autre sens). Ils passeront ainsi à proximité immédiate de l'école. Cet itinéraire, en grande partie en zone 30 – est emprunté par un grand nombre d'enfants se rendant à pied à l'école. Il va sans dire que ce surplus de trafic représente un danger pour les enfants et pour la mobilité douce en général, d'autant plus que ces routes n'ont pas été conçues pour une telle charge de trafic.

La question suivante se pose au vu de ce qui précède : Quelles sont les mesures prévues durant les travaux pour assurer la sécurité des enfants et de la mobilité douce en général sur le tronçon concerné ? Lors de la séance du CG du 19 septembre 2016, on m'a répondu que la police cantonale gèrera le trafic durant les travaux. Cette réponse me paraît cependant trop sommaire, et je demande à ce que le conseil communal se penche sur cette question, s'informe auprès de la police cantonale et informe le conseil général lors de sa prochaine séance. »

M. le Président donne la parole à M. **Gilbert Bapst** qui aimerait obtenir des informations au sujet de la mise en œuvre des travaux concernant l'entretien de la route d'Autafond à partir du passage à niveau.

Concernant ces deux questions, M. le Président informe le Conseil général que le Conseil communal répondra à celles-ci dans les délais prescrits.

M. le Président clôt la discussion concernant ce point des tractanda.

## 10. Divers

M. le Président invite les membres du Conseil général à transmettre le plus tôt possible leurs interventions à la secrétaire.

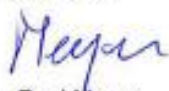
Mme **Solange Berset** remercie le Conseil communal pour le biscôme que les conseillers ont trouvé sur les tables.

Mme **Rose-Marie Probst** remercie M. Jean-Paul Meyer pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence du Conseil général et lui remet une petite attention.

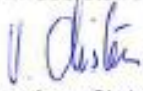
M. **Gilbert Bapst** demande des informations au sujet du dernier flash qui n'a pas été distribué à Autafond. Mme Rose-Marie Probst l'informe qu'il s'agit d'une erreur de la poste qui a été corrigée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h50

Le Président  
  
Jean-Paul Meyer



La secrétaire  
  
Véronique Christen